**36ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2020)**

**Croatie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 10 novembre 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la Croatie pour son rapport. La France salue les récentes avancées en matière de droits de l’Homme dans ce pays, notamment l’adoption d’une loi sur les personnes disparues, le soutien au Pacte mondial sur les migrations et la ratification de la Convention d’Istanbul. Elle souhaite connaître les mesures envisagées par la Croatie pour renforcer l’efficacité du système judiciaire et pour faciliter le financement et le travail des ONG.

La France fait les recommandations suivantes :

1. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

2. S’efforcer de réduire les délais de jugement et s'assurer de l'indépendance des magistrats pour respecter le droit à un procès équitable ;

3. Garantir la liberté d’expression et la liberté de la presse et assurer une meilleure protection des journalistes, en particulier en révisant la législation sur la diffamation ;

4. Lutter contre les violences faites aux femmes, notamment en renforçant la pénalisation des violences conjugales ;

5. Lutter contre les discriminations et les discours de haine visant des personnes du fait de leur appartenance ethnique, religieuse ou sexuelles, notamment les personnes LGBTI, les Roms, les réfugiés et les migrants.

Je vous remercie./.